



# le Mouvement 2010 en bref



Il aura lieu comme l'année précédente en deux phases :

le mouvement principal (3juin)  
la phase d'ajustement (fin juin / début juillet)

Mais il n'y aura **qu'une seule saisie de vœux**, les ajustements étant effectués à partir des vœux initiaux. La saisie des vœux est prévue du **5 au 21 avril**, elle se fera exclusivement sur **I-PROF** : <https://bv.ac-rennes.fr/iprof/ServletIprof>

Nom utilisateur (souvent première lettre prénom puis nom)  
Mot de passe : votre NUMEN  
Les services  
SIAM  
PHASE INTRA DEPARTEMENTALE



. Tous les postes sont susceptibles d'être vacants, seuls certains seront vacants.



Chacun peut faire **30 vœux**, soit

- **par école** (un poste précis, par ex le poste d'adjoint élémentaire à l'école élémentaire de Guingamp La Madeleine )

- **par commune** (un type de poste dans une commune : par exemple poste adj élémentaire à Guingamp). Vous postulez alors sur tous les postes d'adjoint élémentaire sur la commune de Guingamp

- **par type de poste sur une zone géographique** ( ex adj élémentaire zone 4, vous postulez alors pour tous les postes d'adjoint élémentaire de cette zone : communes de Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, et beaucoup d'autres ....).

Le département a été séparé en **dix-huit zones** :

- zone 1 : Lannion Perros ...
- zone 2 : Plestin Ploubezre
- zone 3 : Begard Plougras
- zone 4 : Guingamp et alentours
- zone 5 : Tréguier La Roche Lézardrieux
- zone 6 : Paimpol Plouha
- zone 7 : St Quay portrieux Chatelaudren Ploufragan
- zone 8 : St Briec
- zone 9 : Pléneuf val André Saint-Cast Le Guildo
- zone 10 : Plancoët Dinan
- zone 11 : Lehon Plouasne
- zone 12 : Caulnes Collinée
- zone 13 : Lamballe
- zone 14 : Loudéac Plémet
- zone 15 : Quintin Plaintel Ploec sur Lié
- zone 16 : Corlaix Mûr de Bretagne
- zone 17 : Rostrenen
- zone 18 : Bourbriac Callac



**ATTENTION !** En cas de fermeture de classe, c'est le **dernier adjoint nommé à titre définitif** qui est concerné (en cas d'ancienneté égale dans l'école, le barème lors de la nomination les départagera).

Ces personnes sont alors concernées par les priorités ou bonifications ( à lire attentivement sur la circulaire !). Ne pas hésiter à nous consulter !

## ATTENTION !

**Lorsque vous demandez une école primaire ou poste d'adjoint dans une école primaire, vous pouvez obtenir un poste en maternelle !**

Toutes les infos sur le mouvement 2010 et notamment la mutualisation des infos sur les postes :  
<http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?rubrique103>

Dans chacune de ces zones, ainsi que dans chaque commune, vous pouvez demander un poste d' :  
adjoint élémentaire  
adjoint maternelle  
adjoint fléché LVE  
adjoint fléché breton  
directeur élémentaire  
directeur maternelle  
Titulaire remplaçant de secteur (T.R.S. compléments de service : décharges de direction notamment)  
Brigade (remplaçant)  
brigade fléché LVE.



**Mais vous pouvez aussi ne demander que des postes précis !**

Le fonctionnement du logiciel étant 'particulier », à savoir que dans une zone les postes les moins demandés sont obtenus par les plus forts barèmes !

## Le barème : A+B+C+D+E

**A : AGS arrêtée au 31 décembre 2009**

**B : situation de famille (0,5 point par enfant à charge au 31 mars 2010).**

Dispositions particulières : **majoration pour exercice**

**C : en éducation prioritaire**  
**D : en école rurale,**  
**E : en ASH ou ITR Stages longs.**



# SE-UNSA 22

[22@se-unsa.org](mailto:22@se-unsa.org) 02 96 78 71 52

